

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

COMMUNES DE POULANGY et DE LOUVIERES

Conformément au code de l'environnement et à l'arrêté préfectoral n° 2615 du 5 décembre 2014, il sera procédé, **du 15 janvier 2015 au 15 février 2015**, à une enquête publique portant sur la demande présentée par la **SAS EDPR FRANCE HOLDING (Siège social : 40 Avenue des Terroirs de France – 75611 PARIS Cedex 12)** qui sollicite l'autorisation d'exploiter des installations terrestres de production d'électricité à partir de l'énergie mécanique du vent sur le territoire des communes de POULANGY et LOUVIERES.

Les pièces du dossier ainsi qu'un registre d'enquête seront déposés **du 15 janvier 2015 au 15 février 2015 en mairies de POULANGY et LOUVIERES**. Le public pourra prendre connaissance du dossier aux jours et heures habituels d'ouverture de ces mairies et consigner ses observations sur les registres prévus à cet effet ou les adresser par écrit au commissaire enquêteur au siège de l'enquête (mairie de POULANGY). Le dossier d'enquête mis à disposition du public comporte une étude d'impact et est accompagné de l'avis de l'autorité environnementale.

M. Bernard RORET, désigné en qualité de commissaire-enquêteur titulaire, se tiendra à la disposition du public pour recevoir ses observations les :

- ✓ **Samedi 17 janvier 2015 de 09 h 00 à 12 h 00 à la mairie de POULANGY**
- ✓ **Mercredi 21 janvier 2015 de 14 h 00 à 17 h 00 à la mairie de LOUVIERES,**
- ✓ **Mardi 27 janvier 2015 de 14 h 00 à 17 h 00 à la mairie de POULANGY,**
- ✓ **Samedi 7 février 2015 de 09 h 00 à 12 h 00 à la mairie de LOUVIERES,**
- ✓ **Jeudi 12 février 2015 de 14 h 00 à 17 h 00 à la mairie de POULANGY.**

M. Yves VAILLANT est désigné en qualité de commissaire-enquêteur suppléant.

Toute information complémentaire pourra être demandée auprès de **M. Frédéric LANOE**, Directeur de la SAS EDPR FRANCE HOLDING, pour la SAS EDPR FRANCE HOLDING et les documents relatifs à cette enquête publique sont consultables sur le site internet de la Préfecture www.haute-marne.gouv.fr rubrique « installations classées pour la protection de l'environnement ».

Le rapport et les conclusions motivées du commissaire-enquêteur seront tenus à la disposition du public en mairies de POULANGY et LOUVIERES et sur le site internet de la Préfecture de la Haute-Marne.

La décision susceptible d'intervenir à l'issue de la procédure est une autorisation assortie du respect de prescriptions ou un refus.